



Buanderie Communs d'immeuble – Méthode simplifiée

ME13a – Version 1.1

Valdateur : Université de Genève

Les méthodologies font partie intégrante du Programme genevois d'efficacité énergétique et des ressources (EER). Pour la détermination des économies d'électricité finale, chaque Projet ou plan d'action (PA) doit utiliser une méthodologie approuvée selon les exigences du Programme EER genevois.

Les méthodologies s'appliquent tant aux Projets qu'aux Actions incluses dans un Plan d'Actions. Le présent document précise dans quels cas l'utilisation de cette méthodologie est préconisée.

En cas d'utilisation par des tiers, la source doit être mentionnée :

SIG-éco21, Programme EER genevois

Table des matières

A.	Introduction	2
1.	Description.....	2
2.	Domaines et conditions d'application	2
3.	Sources	2
4.	Définitions.....	2
B.	Calcul des économies d'électricité.....	2
1.	Limite du système et prise en compte des fuites.....	2
2.	Méthode de calcul des économies d'électricité et hypothèses	3

A. Introduction

1. Description

La méthodologie décrit le calcul des économies d'électricité (énergie finale) liées à des changements d'appareils de buanderie existants (lave-linges et sèche-linges) par des appareils plus efficaces.

Ce document est destiné aux porteurs de programme, aux vérificateurs des économies ainsi qu'à toute autre personne intéressée.

2. Domaines et conditions d'application

La méthodologie s'applique pour toute action de remplacement d'appareils de buanderie dans les communs d'immeuble par de nouveaux appareils de classe énergétique A+++ (nouvel équivalent 2021 B pour lave-linge et toujours A+++ pour sèche-linge).

3. Sources

La méthode de calcul se base sur les résultats ex-post de remplacements de buanderie effectués de 2015 à 2019.

- Cabrera Santelices, J. D., Bertholet, J.-L., & Patel, M. (2019). Dix ans du programme éco21 – évaluation d'impact. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:136313>

4. Définitions

- *Fuite ou effet interactif* : Tout effet énergétique induit par le Plan d'action ou l'Action se produisant au-delà du périmètre considéré

B. Calcul des économies d'électricité

1. Limite du système et prise en compte des fuites

Le périmètre est l'appareil de buanderie remplacé. Lors de la rénovation d'installations buanderie, il se peut qu'une augmentation de l'utilisation soit observée. Ceci est particulièrement vrai quand les anciens appareils étaient vétustes et sont remplacés par des appareils neufs, donc plus attractifs. Dans les communs d'immeuble, ceci peut entraîner un changement de comportement en augmentant l'usage de l'appareil de buanderie collective à la place des appareils individuels dans les appartements.

2. Méthode de calcul des économies d'électricité et hypothèses

Les économies d'électricité sont calculées sur la base d'économies ex-post entre 2015 et 2019. Les économies observées sur ces années ont été moyennées et deux valeurs fixes ont été mises en place : une pour les remplacements de lave-linges et une pour les remplacements de sèche-linges.

Ces valeurs pourront être réévaluées périodiquement en fonction des actions comptabilisées.

Bien que les valeurs d'économie soient standardisées, les données suivantes sont relevées : l'adresse, le type d'appareil remplacé et le nombre d'appareils remplacés. Elles permettront de contrôler si les valeurs ci-dessous évoluent dans le temps.

L'économie d'électricité se répartit comme suit :

Lave-linge	470 kWh/an
Sèche-linge	1400 kWh/an